



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
DÉPARTEMENT DU GARD
COMMUNE D'AIGUES MORTES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM_2026-50

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	22	29

Date de la convocation : 29/05/2026

Notifiée aux élus le : 29/05/2026

Date de l'affichage : 29/05/2026

OBJET : COMPTE-RENDU DES
DECISIONS PRISES PAR DELEGATION
DE POUVOIR

SÉANCE VENDREDI 5 JUIN 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le CINQ JUIN à 18H15, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 29 mai (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Cédric BONATO, Maire.

PRÉSENT-E-S : Cédric BONATO- Maryline POUGENC – VERNHES Luc – André MORRA – Florence COMBE – Joachim RAMS – Cédric BREYSSE – Jean-Alain CASACCI – Serge PINQUIER – Nathalie CAVAILLÉ – Cristel MARCHAND – Lorenzo SANCHIS – Jean-Philippe CHARPIN – Yannick BUSSAC – Yann ALBERT – Amélie MARTORELL – Marine ANJO – Christian LAPISARDI – André VIGNE – Patricia VAN DER LINDE – Pascale MOURRUT – Noémie ALBECQ-MEGIAS

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION : Carine VANDERBISTE à Amélie MARTORELL – Incarnation CHALLEGARD à Florence COMBE – Mariana GARCIA à Maryline POUGENC – Catherine BIDET à Yann ALBERT Patricia BANCION à Nathalie CAVAILLÉ – Régis VIANET à André VIGNE – Nicole SABATIER à Noémie ALBECQ-MEGIAS

ABSENTS NON-REPRESENTÉS : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : André MORRA

Rapporteur : Cédric BONATO, Maire

Conformément à la délégation de pouvoirs consentie par délibération du conseil municipal n° DCM_2026-13 en date du 15 avril 2026, Monsieur le Maire présente les décisions prises depuis la séance précédente, dans les modalités prévues par les textes. Il rappelle que cette communication ne fait pas l'objet de débats ni d'un vote et que l'ensemble des décisions exposées ci-après sont consultables, dans leur intégralité sur le site de la ville : <http://www.ville-aigues-mortes.fr/>

38 DÉSIGNATION AVOCAT - CABINET CGCB – DÉFENSE DE LA COMMUNE DEVANT LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE MARSEILLE CONTRE LA REQUETE EN HOMOLOGATION DU PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL, DÉPOSÉE PAR LASARL PORT CROISADE.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Publication certifiée exécutoire

Cédric BONATO
Maire d'Aigues-Mortes



Résultats du vote :

Délibération 2026-50	Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation de pouvoirs du Conseil municipal	Cette communication ne fait pas l'objet de débats ni de vote
---------------------------------	--	--

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le 11/06/2026



ID : 030-213000037-20260611-DCM202650-DE